

L'acétamipride ne sera pas ré-autorisée en Europe

Dossier de la rédaction de H2o
September 2025

Les orientations futures dévoilées que l'acétamipride - néonicotinoïde devenu célèbre à cause de la loi Duplomb - ne sera pas ré-autorisée comme biocide en Europe d'ici janvier 2027. Cette situation fait suite à l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation par le fabricant Nisso Chemical Europe. Selon l'ONG, cet abandon des usages biocides de l'acétamipride par Nisso interroge quant aux informations que l'entreprise dispose sur la toxicité de sa substance. L'entreprise serait effectivement en train de conduire des études complémentaires sur l'acétamipride visant à évaluer son potentiel perturbateur endocrinien et neurotoxique pour le développement. Ces études en cours devraient être soumises mi 2026 auprès de l'EFSA (l'autorité de sécurité des aliments en charge de l'évaluation des pesticides).

Les orientations futures appellent désormais à son interdiction totale au niveau UE, y compris en agriculture.

Les orientations futures